

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 47
Séance du vendredi 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI) PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 juin 2024

Date d'exécution : 07 juillet 2024

Date d'affichage : 25 juillet 2024

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le président expose au conseil que face aux nombreuses intrusions ou occupations irrégulières constatées sur le site de l'ancien village de vacances de Casabianda, la commune se propose de souscrire un contrat P.E.C. et de recruter un agent susceptible d'exercer les fonctions de gardiennage et d'entretien du site à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois. L'Etat prendrait en charge 50% de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

Il propose au conseil d'approuver le recrutement d'un P.E.C. à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de six mois pour assurer des fonctions de gardiennage et d'entretien du site de Casabianda et d'autoriser le maire signer les actes correspondants.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame PANTALACCI BANCE ne participant pas au vote, adopte la proposition du président par 17 voix,

Approuve le recrutement d'un P.E.C. à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de six mois pour assurer des fonctions de gardiennage et d'entretien du site de Casabianda ainsi que diverses missions de surveillance ;

Autorise le maire signer les actes correspondants.

Délibération n° 2024 – 47 : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	K				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 J. François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	K				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J. Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à					
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI